

# CGV relatives à l'exploitation d'un hotspot pour le propriétaire de site

## Préambule

Les présentes CGV sont applicables aux propriétaires de site n'ayant pas conclu de contrat de mise à disposition. Si un contrat de mise à disposition pour l'exploitation de hotspot avec au moins une connexion Internet mise à disposition par HOTSPLOTS a été conclu, ce sont les CGV du contrat de mise à disposition qui sont valables et non les présentes.

## 1 Objet du contrat – Mise à disposition du protocole AAA et d'une infrastructure VPN

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente régissent les détails de la mise à disposition d'un **accès au système d'authentification, d'autorisation et de facturation** (protocole AAA) de la société hotspots GmbH (ci-après : HOTSPLOTS) et d'un **accès à l'infrastructure VPN** de HOTSPLOTS. Le protocole AAA surveille et gère les échanges de données côté serveur et l'utilisation d'un hotspot éventuellement connecté à l'infrastructure VPN de HOTSPLOTS.
- 1.2 Le partenaire contractuel de HOTSPLOTS est le client (ci-après : propriétaire du site). Le propriétaire du site envisage de proposer au moins un accès Internet sécurisé sur son site (ci-après : hotspot). Le site peut aussi être un véhicule, notamment un bus ou un train. Un routeur hotspot est connecté à Internet à cet effet. HOTSPLOTS recommande d'activer le routage VPN pour que les données soient échangées via l'infrastructure VPN de HOTSPLOTS. Le propriétaire du site peut aussi mettre les hotspots à disposition de tiers (ci-après : utilisateurs), gratuitement ou contre rémunération.
- 1.3 Les utilisateurs peuvent obtenir l'autorisation d'utiliser les hotspots auprès de HOTSPLOTS ou du propriétaire du site.
- 1.4 Tout propriétaire de site peut aussi utiliser les hotspots avec ses identifiants de l'espace client. Dans ce cas, les *CGV relatives à l'utilisation des hotspots pour les utilisateurs enregistrés* sont applicables en plus. Il peut ainsi utiliser ses propres hotspots gratuitement et utiliser les hotspots tiers aux conditions définies par le propriétaire du site concerné pour les utilisateurs enregistrés chez HOTSPLOTS. Sur demande, HOTSPLOTS peut bloquer cette fonctionnalité dans les paramètres du compte client.

## 2 Prestations de HOTSPLOTS

- 2.1 HOTSPLOTS mettra à la disposition du propriétaire du site un serveur VPN pour exploiter un accès Internet sécurisé et un protocole AAA pour contrôler et gérer les échanges de données et l'utilisation.



- Le propriétaire du site peut uniquement utiliser le protocole AAA et l'infrastructure VPN s'il utilise le firmware ou le logiciel de HOTSPLOTS et du matériel compatible.
- 2.2 Le matériel compatible peut être acheté chez HOTSPLOTS ou les partenaires de HOTSPLOTS. Autre possibilité : HOTSPLOTS met le firmware approprié à disposition pour certains matériels.
  - 2.3 L'ensemble des données échangées à partir du routeur du propriétaire du site peut être transféré par routage VPN via les serveurs de HOTSPLOTS et l'adresse IP du site de connexion du propriétaire du site peut être remplacée par une adresse IP de HOTSPLOTS.
  - 2.4 La vitesse de transfert pendant l'utilisation dépend notamment de la connexion Internet du site, de la vitesse de transfert des serveurs sortants du fournisseur d'accès Internet concerné et du nombre d'utilisateurs du hotspot concerné.
  - 2.5 HOTSPLOTS affichera les hotspots avec des informations sur le propriétaire du site, le site et les tarifs en ligne des hotspots sur les sites Internet publics de HOTSPLOTS sur une carte avec une fonctionnalité de recherche. Si le propriétaire du site ne le souhaite pas, il peut à tout moment s'y opposer vis-à-vis de HOTSPLOTS. Les informations concernant les hotspots concernés seront alors bloquées pour cet affichage.  
HOTSPLOTS masque automatiquement les hotspots classés comme hotspots mobiles dans les véhicules (par exemple dans le bus ou le train). HOTSPLOTS est par ailleurs autorisée à masquer les hotspots inactifs.
  - 2.6 HOTSPLOTS est habilitée, sans y être tenue, à proposer une télémaintenance du routeur du hotspot ou du matériel HOTSPLOTS, le cas échéant des appareils loués par HOTSPLOTS et des points d'accès et répéteurs mis éventuellement à disposition par le propriétaire du site.
  - 2.7 L'étendue concrète de la prestation due par HOTSPLOTS résulte de la description de prestation et des accords des parties s'y référant.

### **3 Marketing**

- 3.1 Le site partenaire accorde à HOTSPLOTS le droit de mettre à disposition de partenaires extérieurs des données sur les hotspots spécifiques au site pour la prospection lors de campagnes marketing, ainsi que d'intégrer des éléments spécifiques à la campagne sur la landing page, la page de connexion et dans le cadre d'une redirection après la connexion. Le propriétaire du site peut s'opposer à cette fonctionnalité dans l'espace client.

### **4 Formation du contrat**

- 4.1 Sous réserve d'une conclusion expresse, le contrat naît au plus tard à la mise à disposition de la prestation par HOTSPLOTS. HOTSPLOTS est autorisée à refuser des offres de contrat sans indiquer de motifs.
- 4.2 Seules les personnes majeures ou personnes morales sont acceptées comme propriétaire de site.

### **5 Obligations de HOTSPLOTS**

- 5.1 HOTSPLOTS s'engage à mettre à disposition un accès à l'infrastructure VPN et au protocole AAA en état de fonctionnement à partir de la conclusion du contrat.
- 5.2 HOTSPLOTS garantit une disponibilité moyenne du protocole AAA et de l'infrastructure VPN de 99,5 % sur l'année. Sont exclues les périodes de dysfonctionnement de l'accès Internet sur le site du propriétaire. Sont aussi exclues les périodes pendant lesquelles le hotspot n'est pas accessible en

- raison de problèmes techniques ou autres qui ne sont pas du fait de HOTSPLOTS (par exemple force majeure, faute de tiers). HOTSPLOTS peut restreindre ou suspendre, totalement ou partiellement, l'accès à son infrastructure VPN, si la sécurité d'exploitation du réseau, le maintien de l'intégrité du réseau, notamment la prévention de dysfonctionnements graves du réseau, du logiciel ou des données enregistrées le requièrent.
- 5.3 HOTSPLOTS met à disposition des firmwares adaptés à différents modèles de routeurs, points d'accès et répéteurs. Les mises à jour sont proposées gratuitement par HOTSPLOTS si elles sont développées par HOTSPLOTS. Le propriétaire du site ne bénéficie d'aucun droit à des mises à jour régulières.
  - 5.4 Le propriétaire du site a accès à l'espace client sur le site Internet de HOTSPLOTS. Un compte client y est à sa disposition. Les fonctions de l'espace client sont susceptibles d'être modifiées en raison des évolutions de celui-ci. Le propriétaire du site n'a aucun droit à l'utilisation de certaines fonctions ou à une certaine disponibilité de l'espace client.
  - 5.5 Il existe éventuellement d'autres obligations légales en plus des obligations du propriétaire du site citées dans les présentes CGV. HOTSPLOTS n'est pas tenue d'informer le propriétaire du site d'obligations légales concrètes, même si les présentes CGV relatives à l'exploitation des hotspots, le site Internet ou les mailings contiennent certaines informations sur les obligations légales.

## 6 Obligations du propriétaire du site

- 6.1 Le propriétaire du site utilisera exclusivement du matériel compatible.
- 6.2 Les Location tickets ne peuvent être remis à l'utilisateur final qu'aux conditions indiquées lors de leur édition. Les conditions relatives aux commissions et à la facturation du point 4 font foi.
- 6.3 Le propriétaire du site n'a pas le droit de manipuler le protocole AAA et la solution de facturation de HOTSPLOTS qu'il contient ; la modification des données de consommation pour calculer les rémunérations et participations au chiffre d'affaires est notamment interdite.
- 6.4 Le propriétaire du site garantit que les informations le concernant communiquées dans le cadre de l'offre de contrat ou de la conclusion du contrat et les autres conditions pertinentes pour le contrat sont complètes et exactes.
- 6.5 Le propriétaire du site s'engage à informer sans délai HOTSPLOTS de toute modification de ses données client qu'il a communiquées à HOTSPLOTS (par exemple le nom, l'adresse, l'adresse électronique, les lieux de ses propres hotspots, le nombre de points d'accès connectés).
- 6.6 Le propriétaire du site s'engage à s'assurer qu'il peut recevoir les messages à l'adresse électronique communiquée à HOTSPLOTS. À cet effet, il vérifiera le cas échéant régulièrement que la messagerie électronique dispose d'une mémoire suffisante.
- 6.7 Le propriétaire du site est tenu de respecter le secret des télécommunications. Il a interdiction de prendre connaissance, pour lui ou pour d'autres, du contenu ou des circonstances détaillées des télécommunications au-delà ce qui est requis pour la fourniture conforme des services de télécommunications, y compris la protection de son ou de leurs systèmes techniques. Le propriétaire du site n'a en aucun cas le droit de prendre connaissance du contenu des données transférées.
- 6.8 Si le propriétaire du site procède ou fait procéder à des modifications de la page de connexion d'un hotspot, il s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de protection des tiers (par exemple les droits d'auteur, de marque, des brevets et des bases de données) et à ne pas diffuser de contenus diffamants, offensants, contraires aux bonnes mœurs, appelant à la haine ou autrement illicites. En cas d'atteinte à une des clauses ci-dessus, HOTSPLOTS est autorisée à supprimer les données y portant atteinte ou à prendre d'autres mesures pour empêcher toute violation du droit.

- 6.9 Lors de toute modification de la page de connexion, le propriétaire du site doit s'assurer que cela ne porte pas atteinte à l'intégration des conditions d'utilisation de HOTSPLOTS aux contrats formés. Le propriétaire du site n'est pas responsable des échanges de données des utilisateurs même en cas de modification de la page de connexion.
- 6.10 Le propriétaire du site s'engage à utiliser l'infrastructure VPN de HOTSPLOTS et les services de HOTSPLOTS mis à disposition au moyen de l'infrastructure VPN uniquement en conformité avec les lois pertinentes et les normes Internet reconnues.
- 6.11 Les codes d'accès du compte HOTSPLOTS, y compris le mot de passe, doivent rester confidentiels et ne pas être communiqués à des tiers non autorisés. Il est de la responsabilité du propriétaire du site de s'assurer qu'il est le seul à accéder à son compte HOTSPLOTS et à utiliser les fonctions qui y sont mises à sa disposition. Si le propriétaire du site a perdu son mot de passe ou s'il constate ou suspecte que ses codes d'accès sont utilisés par un tiers, il doit en informer HOTSPLOTS sans délai et – si possible – modifier son mot de passe immédiatement ; en cas d'impossibilité, il doit en informer HOTSPLOTS immédiatement.

## 7 Responsabilité de HOTSPLOTS

- 7.1 Si le propriétaire du site décide d'exploiter son propre matériel avec le firmware modifié de HOTSPLOTS, HOTSPLOTS n'assume aucune responsabilité pour une exploitation sans problème. HOTSPLOTS recommande d'acheter des routeurs préconfigurés, des répéteurs et des points d'accès directement chez HOTSPLOTS ou chez un partenaire de HOTSPLOTS qualifié pour l'installation.
- 7.2 En cas d'atteinte aux obligations contractuelles par simple négligence de HOTSPLOTS, la responsabilité est limitée aux préjudices typiques et prévisibles pour ce type de contrats, cependant à 10 000 000 euros maximum pour les dommages matériels et à 500 000 euros pour les préjudices pécuniaires.
- 7.3 Le propriétaire du site est responsable de la sauvegarde régulière de ses données. Si l'utilisateur subit un préjudice du fait de la perte de données, HOTSPLOTS est seulement responsable, même en présence d'un événement susceptible d'engager sa responsabilité, dans la mesure où les préjudices n'auraient pas pu être évités même avec une sauvegarde régulière de toutes les données pertinentes par le propriétaire du site. HOTSPLOTS est responsable sans limite des préjudices résultant de l'atteinte à la vie, à l'intégrité physique et à la santé dus à un manquement intentionnel ou au moins négligent à ses obligations par elle-même ou par ses préposés ou auxiliaires.
- 7.4 La responsabilité de HOTSPLOTS conformément à la législation de l'Union européenne sur la responsabilité du producteur pour vices de la marchandise reste inchangée.

## 8 Règles de facturation, participation au chiffre d'affaires

- 8.1 Le barème HOTSPLOTS Biz est applicable pour l'exploitation d'un hotspot. Les participations au chiffre d'affaires du propriétaire du site sont basées sur le tarif qu'il a choisi. Sauf indication contraire, tous les prix s'entendent nets, taxe sur la valeur ajoutée en vigueur en sus.
- 8.2 Le propriétaire du site choisira un tarif proposé par HOTSPLOTS pour chaque hotspot. Le propriétaire du site détermine les tarifs. Le propriétaire du site ne peut pas proposer de tarifs hors ceux proposés par HOTSPLOTS. Cette clause est aussi valable pour les Location tickets.
- 8.3 HOTSPLOTS est autorisée à modifier la structure tarifaire. Si de ce fait, un tarif choisi par le propriétaire du site devait changer, la participation au chiffre d'affaires de celui-ci n'est pas affectée.

- En cas d'augmentation des tarifs, le propriétaire du site bénéficie d'un droit de résiliation exceptionnel.
- 8.4 La participation au chiffre d'affaires est payée par virement bancaire sur un compte courant. Pour les paiements SEPA, le montant minimum payé s'élève à 10,00 euros, hors taxe sur la valeur ajoutée en vigueur. Les participations au chiffre d'affaires dépendent du tarif choisi et du chiffre d'affaires réalisé. Le paiement est effectué à la demande du propriétaire du site.
  - 8.5 Le propriétaire du site peut mettre ses hotspots à disposition gratuitement pour lui-même et/ou pour certains utilisateurs. Aucune participation au chiffre d'affaires n'est versée par HOTSPLOTS au propriétaire du site pour l'utilisation gratuite d'accès ainsi mis à disposition. Si l'utilisation de tels accès mis à disposition prédomine, HOTSPLOTS est autorisée à restreindre la fonctionnalité hotspot ou à bloquer la possibilité d'utiliser l'infrastructure VPN et le protocole AAA.
  - 8.6 Le propriétaire du site peut mettre à la disposition des utilisateurs certains services même sans autorisation, par exemple l'accès à certains sites Internet. HOTSPLOTS n'encaisse aucune recette pour le transfert de données relatif à ces services et ne verse donc aucune participation au chiffre d'affaires.
  - 8.7 Le propriétaire du site bénéficie d'un droit à compensation vis-à-vis de HOTSPLOTS uniquement si la créance de contrepartie a été constatée par un jugement exécutoire ou acceptée par HOTSPLOTS.
  - 8.8 En cas d'utilisation de l'option FlexiFlat ou Location-Flat, le propriétaire du site a droit à la participation au chiffre d'affaires à concurrence de la couverture des frais. Si un utilisateur utilise l'option FlexiFlat sur plusieurs hotspots, cette participation au chiffre d'affaires est alors répartie entre les propriétaires de site au prorata de leur participation respective au chiffre d'affaires qui aurait été réalisé sans FlexiFlat.
  - 8.9 Les décomptes sont disponibles dans l'espace client le 1er de chaque mois. Le propriétaire du site doit formuler les réclamations concernant le montant de la participation au chiffre d'affaires par écrit dans un délai de huit semaines après cette mise à disposition.
  - 8.10 HOTSPLOTS n'est pas tenue de payer des participations sur le chiffre d'affaires réalisé suite à l'utilisation illicite d'un hotspot par des tiers, par exemple avec des achats de crédits par carte de crédit, PayPal ou prélèvement et extournés ensuite. Le propriétaire du site a le droit d'apporter la preuve du contraire.
  - 8.11 Le propriétaire du site a interdiction de procéder de son propre chef à toute majoration sur les Location tickets remis, notamment par des ajouts manuscrits sur les tickets ou d'autres accords avec l'utilisateur. Le propriétaire du site remboursera le manque à gagner ou les autres préjudices de HOTSPLOTS suite à ce type de pratiques. Dans ce cas, HOTSPLOTS bénéficie d'un droit de résiliation pour motif grave avec effet immédiat.
  - 8.12 Le propriétaire du site remboursera à HOTSPLOTS les coûts générés par les prélèvements extournés pour des motifs qui lui sont imputables.
  - 8.13 HOTSPLOTS est habilitée à demander un paiement par virement bancaire à la place du prélèvement convenu avec le propriétaire du site si des extournes sont du fait du client et si les frais liés n'ont pas encore été remboursés.
  - 8.14 Le propriétaire du site accepte que la facture soit d'abord disponible dans son espace client sous forme électronique. Si le propriétaire du site souhaite l'envoi de la facture par courrier, HOTSPLOTS est habilitée à facturer un forfait de 1,50 euro, taxe sur la valeur ajoutée en vigueur en sus.

## 9 Droits de protection tiers et garantie légale

- 9.1 HOTSPLOTS garantit que le logiciel utilisé pour exploiter le hotspot ne porte pas atteinte aux droits des tiers.

## 10 Protection et sécurité des données

- 10.1 Les parties respectent la réglementation pertinente relative à la protection des données.
- 10.2 Les données relatives au trafic sont collectées, traitées et conservées par HOTSPLOTS en conformité avec les dispositions légales à des fins de facturation et pour lutter contre les utilisations illicites et réparer les dysfonctionnements. HOTSPLOTS se réserve par ailleurs le droit d'exploiter les données relatives au trafic à des fins statistiques dans la mesure autorisée par la loi.
- 10.3 Les parties sécuriseront les périphériques réseau relevant de leur contrôle par des mesures techniques et organisationnelles appropriées et adaptées au sens de la législation sur la protection des données. Les parties protégeront notamment les systèmes informatiques qu'elles contrôlent contre la divulgation non autorisée, l'enregistrement, la modification des données à caractère personnel des utilisateurs et contre tout autre accès ou attaque illicite par les collaborateurs du propriétaire du site, les utilisateurs ou des tiers.

## 11 Modifications

- 11.1 HOTSPLOTS est habilitée à proposer au propriétaire du site par écrit sans signature une modification des présentes conditions générales de vente au plus tard deux mois avant la date d'entrée en vigueur proposée. Les informations relatives aux modifications sont communiquées par message électronique aux propriétaires de site enregistrés et publiées sur le site Internet (<http://hotspots.de>). Le propriétaire du site est habilité à accepter une telle modification ou à s'y opposer. Le propriétaire du site est réputé avoir donné son accord s'il ne s'est pas opposé aux nouvelles conditions générales dans un délai de deux mois suivant la notification des modifications. Dans la notification des modifications, HOTSPLOTS informe expressément le propriétaire du site que les modifications sont réputées acceptées s'il ne s'y oppose pas dans un délai de deux mois.

## 12 Durée du contrat / Droit de résiliation

- 12.1 Le contrat est conclu pour une durée indéterminée.
- 12.2 Les deux parties peuvent résilier le contrat à la fin de chaque mois. S'il n'existe plus d'autres contrats, le compte client du propriétaire du site peut être résilié en ligne dans l'espace client.
- 12.3 Le droit de résiliation exceptionnel pour motif grave n'en est pas affecté.
- 12.4 Les hotspots peuvent être mis hors service à tout moment par le propriétaire du site. La durée de validité des contrats relatifs à ces hotspots n'est pas affectée. Pour la mise hors service de hotspots avec Location-Flat ou FlexiFlat, le propriétaire du site est prié d'y procéder seulement à la fin d'un mois et de l'annoncer sur la page de connexion du hotspot.

## 13 Dispositions finales

- 13.1 Le droit de la République fédérale d'Allemagne est applicable, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.
- 13.2 Pour les consommateurs qui ne concluent pas le contrat à des fins professionnelles ou commerciales, le choix du droit applicable ci-dessus est seulement valable dans la mesure où il ne prive pas de la protection accordée par les règles impératives du droit du pays où le consommateur a sa résidence habituelle.



13.3 Si le client est commerçant, personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public, la juridiction exclusivement compétente pour tous les litiges résultant de ce contrat est Berlin. Cette même clause est applicable si le client est entrepreneur et s'il n'a pas de juridiction compétente en Allemagne ou si son domicile ou lieu de résidence habituelle ne sont pas connus au moment du dépôt de plainte. Le droit de HOTSPLOTS de saisir aussi le tribunal d'une autre juridiction compétente n'est pas affecté.

Version 2.1 / mai 2019